

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Place Jules Pelissier

13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Référence : DEL_2024/01

Objet : Tarif eau et assainissement 2024

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@outlook.com

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 ^{ère} Réunion	6
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	6

Nombre de votants	6
Suffrages exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et trente janvier à dix heures trente s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 8 Janvier 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632

Vu les statuts de l'ASA du Canal du Réal de Saint Rémy,

Monsieur le Président propose la tarification suivante pour l'année 2024 :

Intitulé	Prix à l'hectare 2023 (HT)	Augmentation 2024 (en %)	Prix à l'hectare 2024 (HT)
SOL	281,96 €		281,96 €
ASSAINISSEMENT AVAL	28,64 €		28,64 €
ASSAINISSEMENT AMONT NORD	13,61 €		13,61 €
ASSAINISSEMENT AMONT SUD	19,36 €		19,36 €
IRRIGATION	117,30 €		117,30 €
FORFAIT MINIMUM	12,50 €		12,50 €

*Oui l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

ARTICLE 1^{ER} : d'accepter la tarification présentée,

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en recouvrement les rôles de redevances syndicales annuelles pour 2024 conformément à cette tarification,

ARTICLE 3 : de demander au Service de Gestion Comptable en charge du recouvrement d'effectuer les encaissements suivant les rôles émis et rendus exécutoires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire
GALERON Yvon

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/02/2024
Date d'envoi au service de tutelle le

Accusé de réception en préfecture
013-291302503-20240130-DEL_2024-01-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024